

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL217

présenté par
M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 47

I. - Aux alinéas 10 et 12, substituer à la première occurrence des mots :

« d'un »,

le mot :

« de »

II. - En conséquence, aux alinéas 63, 87 et 96, substituer aux mots :

« d'un »,

le mot :

« de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.